

**Syndicat
Intercommunal
du Service Public de
l'Eau
en Cévennes**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
du 01 février 2022**

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni dans la salle des fêtes de PAYZAC premier février deux-mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL.

Date de la convocation : 25 janvier 2022
janvier 2022

Date de l'affichage : 25

Nombre de membres en exercice : 19
présents : 17

Nombre de membres

Etaient présents : PASCAL Florent, ECLERCY Bernard, MERCIER Jean-Claude, PRADIER Éric, MANIFACIER Christian, RISSE Michel, AUBERT Julien, ROGIER Olivier, GIRARD Hervé, GOUNON Lauriane, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, FAUCUIT Georges, LAPIERRE Marie-Jeanne, LAURENT Josy, MICHEL Jean-Marc, THIBON Hubert

Etaient excusés : TOUREL Jean-Luc, DOLADILLE Monique

Etait invité : François COULANGE, Maire de Payzac

Participaient à la réunion : Bruno CHEROUX, Hervé DEWEZ RICHON

Secrétaire de séance : Josy LAURENT

**Objet : Avant projets de travaux pour programmation 2022 -
Déplacement de la chloration du réservoir du Puech vers le
réservoir du Quillard**

CS202202006

Le Président informe l'assemblée que le présent avant-projet concerne les travaux de déplacement du système de re-chloration situé actuellement au niveau du réservoir du PUECH (commune de LES ASSIONS) vers le réservoir du QUILLARD (commune de PAYZAC).

En effet, le syndicat souhaitant améliorer la qualité gustative et olfactive de l'eau distribuée aux abonnées, le positionnement du système de re-chloration a été revu afin de ne pas réinjecter de chlore au niveau d'un point où la rémanence est suffisante.

Le système de chloration existant étant vieillissant, ce dernier sera abandonné pour être remplacé par un système neuf au niveau du réservoir du QUILLARD.

Mr le Président demande à Mr CHEROUX, responsable d'étude ingénierie du SISPEC de présenter l'avant-projet.

L'estimation de la dépense est de 15 000 € HT de travaux (honoraires, imprévus et divers compris).

Après en avoir débattu, Le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents de valider l'avant-projet tel que présenté, d'autoriser le Président à déposer les demandes de subventions auprès du Département de l'Ardèche, de l'Etat et de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

dessus,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-

Pour extrait certifié conforme à Les Vans,
Le Président,
Jean-Marc MICHEL.

